

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison
Commune de Soleymieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombres de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9 Pour : 9+2 pouvoirs Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, DAMEZET Jérôme, MONTET Frédéric, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie , POYET Mathieu

Absents excusés : QUATRESOUS Christian donne pouvoir à DUMAS Jean MARC, DETHY Annie donne pouvoir à SOUBEYRAND Daniel

Secrétaire de séance : FAURE Sophie

**Prêt du budget principal au budget Annexe
« photovoltaïques »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 27 février 2023, la création du budget Annexe « photovoltaïques » puis par délibération en date du 27 mars 2023, une avance du BP principal au BP annexe « photovoltaïques » avait été autorisée et ce afin de financer les travaux d'installation des panneaux solaire sur le bâtiment de l'école.

Considèrent que Mme la trésorière de Montbrison, responsable de la trésorerie à laquelle la commune de Soleymieux est rattachée, a indiqué aux services de la commune, qu'il ne fallait pas utiliser le terme « d'avance de trésorerie » mais plutôt celui de « prêt » dans la mesure où ce mouvement financier donne lieu à une écriture budgétaire sur le budget principal et sur le budget annexe du Photovoltaïques, et qu'un remboursement est bien envisagé.

Le conseil Municipal autorise le prêt par le budget principal au budget annexe photovoltaïques d'un montant de 33 560€.

Considèrent que ce prêt sera remboursé lorsque la trésorerie du budget annexe le permettra, et notamment lorsque le montant des subventions encaissées au titre des travaux et les recettes de la revente permettront d'effectuer ce remboursement.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE le remboursement lorsque la trésorerie du BP Annexe « photovoltaïques » le permettra
- DECIDE le remboursement sur 15 ans maximum à compter du 1^{er} versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à Soleymieux, le 28/05/2024

Le Maire,
Julien RONZIER



La secrétaire de séance
Sophie FAURE

Affichage fait le 08 JUIL. 2024...numériquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20240527-2024-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024
Publication : 03/06/2024